

Santé, solidarité : Agnès Buzyn répond à nos questions

Réforme des APL, baisse des contrats aidés, mission flash sur les Ehpad... les sujets de travail ne manquent pas pour Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé. Celle-ci a choisi l'Uniopss et sa revue *Union Sociale*, pour expliquer les différents axes de sa politique et mettre fin, peut-être, à plusieurs interrogations des associations de solidarité. Rencontre.



Santé, solidarité : Agnès Buzyn répond à nos questions

Les annonces de réformes de cet été ont semé le trouble chez de nombreux acteurs associatifs. Un peu plus d'un mois plus tard, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a choisi *Union Sociale*, la revue du réseau Uniopss-Uriopss, pour lever certaines ambiguïtés et expliquer la cohérence de la politique gouvernementale dans le cadre d'un entretien au long cours... Rencontre.

Union Sociale : La question de la prévention en matière de petite enfance, mais également dans les domaines de la santé et de la perte d'autonomie, est un enjeu majeur des politiques d'action sociale. Quels sont vos objectifs en la matière ?

Agnès Buzyn : L'enjeu de la prévention est aussi important dans le champ sanitaire que dans le champ social et pour moi, les deux sont liés. Partant de ce constat, je souhaite inscrire mon intervention sur du long terme et la prévention est un pari de long terme. C'est une question dont on parle depuis de nombreuses années, mais ce domaine reste chroniquement sous financé. Je veux en faire une priorité

de mon ministère et je souhaite un vrai changement de paradigme dans la société. Cela veut dire qu'il faut beaucoup plus miser sur l'éducation et sur la santé notamment. Tout ceci passe par beaucoup d'information, beaucoup de pédagogie et aussi des actions pour favoriser les dépistages, les repérages précoces, aussi bien dans le champ de la santé et de la santé mentale, que dans le domaine du handicap. Cet objectif de prévention passe également par l'amélioration de l'accès aux soins et la réduction des inégalités, qu'elles soient territoriales ou sociales. Pour moi, l'enjeu de la prévention, c'est le pari de l'avenir. Si je ne réussis pas cela, je n'aurai pas réussi mon passage dans ce ministère.

La prévention menacée par manque de moyens



Cette année a été marquée par la parution de nombreux textes d'application de la loi de modernisation de notre système de santé. Ces derniers précisent plusieurs dispositifs territoriaux. L'enjeu de leur appropriation par les acteurs de terrain pour un réel décloisonnement des secteurs sanitaire, social et médico-social au service des parcours de santé, reste entier. L'Uniopss se félicite de la place accordée à la prévention dans la Stratégie nationale de santé mais s'interroge sur les moyens qui lui seront accordés. La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé est un axe majeur de cette stratégie. Toutefois, l'Uniopss s'inquiète de plusieurs mesures qui pourraient renforcer : la hausse des prix de certaines consultations comme la contraception-prévention pour les femmes mineures ou la consultation pour les enfants avec un risque avéré d'obésité. De la même manière, l'utilisation de l'indicateur pour définir les territoires éligibles aux dispositifs conventionnels d'aide à l'installation des médecins exclut les territoires urbanisés défavorisés.

Union Sociale : Les politiques publiques se sont beaucoup concentrées ces dernières années sur le curatif. Comment changer de logique ?

Agnès Buzyn : Je crois qu'il faut agir en acceptant que ce soit à long terme, et de ne pas recueillir immédiatement les fruits des politiques publiques que l'on met en place. Il semble également nécessaire de porter cette question de façon interministérielle, en rappelant que ce thème de la prévention touche à l'école, à l'université, à l'emploi, mais aussi à l'environnement. C'est une politique globale qui doit impliquer de nombreux acteurs. Cela veut dire qu'il faut penser les financements en tentant de décloisonner ces derniers. Ce changement de philosophie ne peut se concrétiser que de manière interministérielle.

Union Sociale : Comment mener efficacement la lutte contre les déserts médicaux et celle contre les inégalités territoriales ?

Agnès Buzyn : L'accès aux soins, pour tous et sur l'ensemble du territoire, est une priorité de mon action à la tête de ce ministère. J'annoncerai mi-octobre avec le Premier ministre un plan en faveur de l'accès aux soins dont je détaillerai les mesures à cette occasion. Je veux dire d'emblée qu'il n'y a pas une solution unique à cette problématique mais des solutions diverses et complémentaires, qui doivent toujours répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire. Il faut pour cela évaluer ces besoins, territoire par territoire, en s'appuyant sur une large concertation que je mène depuis mon arrivée au gouvernement avec les professionnels de santé, les élus et les associations d'usagers notamment. Je veux saluer à ce titre, le rôle des travailleurs sociaux, dont les actions de proximité ont une importance cruciale dans la lutte pour la cohésion sociale dans les territoires. Enfin, je dois souligner que la lutte contre les inégalités territoriales est une priorité du gouvernement qui fait l'objet d'une réflexion interministérielle constante, avec le ministère de la Cohésion des territoires bien sûr et à travers la Conférence nationale des territoires.

Union Sociale : Comment allez-vous vous situer dans la mise en œuvre de la loi de modernisation de notre système de santé et concernant les initiatives existantes pour favoriser une meilleure coordination entre les acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social ?

Agnès Buzyn : La loi de modernisation de notre système de santé a eu l'ambition d'éviter le fonctionnement en silos qui caractérise le système français. Bien que les textes aient essayé de remettre en cause une vision très sectorisée, l'enjeu aujourd'hui est d'appliquer les orientations qui ont été prises et de changer les habitudes de fonctionnement



« Pour moi, l'enjeu de la prévention c'est le pari de l'avenir. Si je ne réussis pas cela, je n'aurai pas réussi mon passage dans ce ministère. »

des professionnels de santé, parce que les secteurs sanitaire, social et médico-social sont forcément liés et qu'on doit aboutir à une coopération de tous les acteurs.

Dans ma vision de la mise en œuvre de la loi, on doit se centrer aussi sur les usagers et les patients, et pas uniquement sur les acteurs.

Union Sociale : En matière de lutte contre l'exclusion, l'élaboration d'un nouveau plan de lutte contre la pauvreté est-il à l'ordre du jour ?

Agnès Buzyn : Je n'ai pas prévu de mettre en œuvre de nouveau plan mais plutôt de renouveler la stratégie de lutte contre la pauvreté élaborée durant le précédent quinquennat, en apportant principalement des réponses en direction des enfants et des jeunes, dans une logique d'investissement social. Les chiffres sont alarmants et il nous faut y répondre : la France compte 3 millions d'enfants pauvres. Cette stratégie présidentielle sera précisée le 17 octobre prochain et portera une attention particulière à la situation des familles monoparentales et des jeunes. Pour agir, nous bénéficierons de l'échéance des discussions avec la branche Famille portant sur la nouvelle convention qui s'appliquera ensuite sur toute la durée du quinquennat. Nous venons d'annoncer en outre, dans le PLFSS 2018, des mesures d'aides ciblées aux familles les plus démunies et aux parents isolés, avec la majoration de 30 % du complément libre de mode choix de garde (CMG), qui vise à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des parents qui élèvent seuls leurs enfants. Le montant de l'allocation de soutien familial sera également revalorisé de 6 euros au 1^{er} avril 2018.



▷ **Union Sociale : De nombreux dispositifs nationaux comme le plan pauvreté ou les Groupements hospitaliers de territoire par exemple, ont beaucoup de mal à se décliner dans les territoires. Comment changer la donne ?**

Agnès Buzyn : Je partage tout à fait votre diagnostic et pour ma part, je ne souhaite pas travailler par dispositifs, mais sur la base d'objectifs et je laisserai les acteurs de terrain, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, mettre en œuvre les politiques qu'ils souhaitent pour atteindre ces objectifs. En revanche, je serai stricte sur le pilotage et l'atteinte des objectifs. L'État n'a pas pour vocation de plaquer sur tout le territoire des solutions élaborées au niveau national, mais bien de définir des objectifs, en s'assurant que ces derniers soient atteints partout.

Union Sociale : L'annonce récente de la diminution des APL et des contrats aidés a choqué un grand nombre d'associations. En tant que ministre des Solidarités, comprenez-vous ces inquiétudes ?

Agnès Buzyn : Je suis bien consciente que les APL participent à la lutte contre la pauvreté et que ces financements ont un impact direct sur la vie des plus vulnérables. Je rappelle à cet égard que le gouvernement a annoncé clairement que les bailleurs sociaux puissent répercuter la baisse des APL sur les loyers. Par ailleurs, je pense que l'annonce d'une diminution de cette allocation ne doit pas nous faire oublier l'action que le gouvernement entend mener pour favoriser l'accès au logement. Un plan pour favoriser la construc-



© Françoise Stjepovic

« L'État n'a pas pour vocation de plaquer sur tout le territoire des solutions élaborées au niveau national, mais bien de définir des objectifs, en s'assurant que ces derniers soient atteints partout. »

APL : une erreur de diagnostic

L'été aura été marqué par de nombreuses polémiques liées à la réduction envisagée de 5 euros des APL au 1^{er} octobre 2017. Cette annonce se fondait sur l'idée que les APL auraient un effet inflationniste, et que la France dépenserait trop par rapport aux autres pays européens, pour un résultat insatisfaisant en termes d'accès au logement. L'Uniopss a eu l'occasion de contester ce point de vue lors sa dernière conférence de presse

de rentrée sociale le 21 septembre dernier. Pour elle, l'action permettant réellement de baisser les loyers est l'encadrement des loyers et l'accès au logement pourrait être favorisé par la mise en place d'une garantie réellement universelle des loyers. La piste actuellement à l'étude par le gouvernement serait de demander aux organismes HLM de baisser de 50 euros leurs loyers mensuels en moyenne, pour que la diminution des APL, qui se limiterait au parc

public, soit ainsi neutre pour les personnes. Comme cette action risquerait de déséquilibrer fortement les finances des opérateurs, l'État proposerait aux organismes HLM de faire payer des surloyers plus importants aux personnes qui dépassent les plafonds de ressource dans le parc HLM et de faire payer plus aux personnes qui, sans dépasser le plafond de ressources, ont un peu plus que les autres. A suivre donc...

tion et l'accès au logement a été présenté mi-septembre. L'idée est de mettre fin aux effets pervers des APL. Certes, celles-ci ont aidé des familles à accéder au logement, mais avec un effet inflationniste, puisque les propriétaires ont utilisé cette aide pour augmenter leurs loyers. Nous souhaitons lutter contre cette tendance en relançant l'offre. Tant qu'il n'y aura pas une politique de relance d'offre suffisante et des tensions sur l'accès au logement, les APL seront nécessaires. Il s'agit donc de proposer une réflexion globale. Pour ce qui est des contrats aidés, là aussi, l'idée est de lutter contre certaines dérives. D'abord, les contrats aidés n'ont pas abouti à une insertion dans l'emploi pour la grande majorité des bénéficiaires. Il n'est pas question de remplacer un emploi qui pourrait être pourvu, par un emploi que l'État finance, mais de faire du contrat aidé un véritable outil d'insertion et de les accompagner systématiquement d'une formation. Aujourd'hui, on travaille sur les cibles qui pourraient faire l'objet d'un contrat aidé, en associant à ce type de contrats, une formation pour que le bénéficiaire puisse ensuite accéder à un emploi durable. Nous travaillons sur des aspects plus qualitatifs que quantitatifs. L'objectif est de les rendre utiles et efficaces, en ciblant les secteurs qui en ont le plus besoin : le secteur de l'urgence sanitaire et sociale fera partie des secteurs prioritaires pour l'attribution des contrats aidés en 2018.

« Tant qu'il n'y aura pas une politique de relance d'offre suffisante et des tensions sur l'accès au logement, les APL seront nécessaires. Il s'agit donc de proposer une réflexion globale. »

Union Sociale : De nombreux rapports ont souligné la nécessité de mieux soutenir les jeunes dans leur prise d'autonomie. Êtes-vous favorable à la création d'un RSA « jeunes » ?

Agnès Buzyn : La question d'un RSA « jeunes » a déjà fait l'objet de nombreuses réflexions, comme vous le rappelez. Un tel dispositif ne fait pourtant pas consensus et c'est probablement parce que la situation des jeunes est très variable. Ainsi, les ressources des jeunes sont difficiles à évaluer, certains sont soutenus financièrement par leurs parents, d'autres non. Les jeunes ont aussi différents statuts : étudiants, salariés, parfois les deux. En tant que ministre et avec l'ensemble du gouvernement, je veillerai à améliorer la vie et les parcours de l'ensemble des jeunes, ce qui passe par une insertion durable dans l'emploi, l'accès à l'université, à la santé. En tant que ministre des Solidarités, bien sûr, je porterai avant tout une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables qui nécessitent un accompagnement particulier. C'est le cas des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance ou de ceux, hélas en nombre croissant, qui fréquentent l'hébergement d'urgence alors qu'il existe des solutions adaptées et financées pour accueillir spécifiquement un public de jeunes. Cette situation n'est pas tolérable, les associations qui s'occupent de l'hébergement d'urgence, nous le disent et elles ont raison. ▶

Ne pas choisir entre contrats aidés et formation

S'agissant des contrats aidés, de multiples rebondissements ont pu être observés conduisant finalement le Premier ministre à annoncer qu'il y aurait une rallonge supplémentaire, mais qu'effectivement le volume global de 2018 serait nettement inférieur à celui des précédentes années, pour un volume global de 310 000 contrats aidés en 2017 et un volume envisagé de 280 000 en 2018. Pour le gouvernement, les contrats aidés sont inefficaces et coûteux, et doivent être remplacés par des formations s'inscrivant dans le plan de développement des compétences envisagé par le gouvernement. Les priorités définies pour 2017 sont l'Outre-Mer, l'Éducation nationale, l'urgence sanitaire et sociale. L'Uniopss, alertée par ses Uriopss et par ses adhérents nationaux, s'est donc largement mobilisée pour alerter les pouvoirs publics sur le sujet. Une mission de concertation sur les contrats aidés est envisagée. Elle serait pilotée par Jean-Marc Borello pour étudier des alternatives plus efficaces aux contrats aidés. La position de l'Uniopss reste la suivante : entre contrats aidés et formation, les associations ne veulent pas choisir, c'est l'alliance des deux qui est efficace pour l'insertion durable des personnes. ●



© Françoise Stijepovic

▷ **Union Sociale : Quelles sont vos propositions pour rendre les modes d'accueil du jeune enfant accessibles à tous, en particulier aux familles les plus en difficulté ?**

Agnès Buzyn : La question des modes d'accueil du jeune enfant est une des priorités de la politique familiale que j'entends mener. Le soutien public (via des financements de la sécurité sociale et des communes) pour l'accès des jeunes enfants à un mode de garde, qu'il soit collectif ou individuel, est très important en termes de volumes financiers. Mais, son organisation actuelle présente quelques faiblesses.

D'une part, on remarque que les familles défavorisées ne vont pas suffisamment vers les modes de garde collectifs ; et ce pour plusieurs raisons : ils ne sont pas adaptés à leurs besoins ou les familles ne le veulent pas. Il ne s'agit pas nécessairement d'une question financière.

D'autre part, les modes d'accueil individuels laissent pour les familles des « restes à charge » plus importants, notamment pour les familles les plus en difficulté. Les mesures du PLFSS 2018 que j'ai évoquées précédemment, témoignent de l'attention particulière que nous portons aux familles les plus précaires et aux familles monoparentales.

« La question de l'accompagnement humain dans l'accès aux droits sera un sujet central. »

Union Sociale : La lutte contre le non recours, ainsi qu'un meilleur accès aux droits font partie de vos objectifs. Comment relever ce défi en tenant compte des effets de la fracture numérique ?

Agnès Buzyn : J'ai bien conscience que le non-recours aux droits est une des faiblesses de notre système de solidarité actuel. Même si les données statistiques consolidées manquent sur cette question, je compte apporter des réponses. Pour poursuivre cet objectif, le numérique est évidemment un des volets indispensables dans la lutte contre le non-recours et il

faut continuer à le développer. Mais il ne faut surtout pas oublier que le numérique n'est pas l'unique voie pour lutter contre le non-recours et favoriser l'accès aux droits. D'ailleurs, dans les négociations de la nouvelle convention avec la branche famille que j'ai déjà évoquées, la question

de l'accompagnement humain dans l'accès aux droits sera un sujet central. Nous avons beaucoup travaillé ces dernières années sur la lutte contre la fraude, ce qui est bien sûr une nécessité forte. Mais il y a aussi l'accompagnement des usagers vers leurs droits et cela nécessite un changement de pratique.

Promouvoir une vraie politique d'accueil des jeunes enfants



© Françoise Stijepovic

L'accueil des jeunes enfants est un levier majeur d'éducation, de socialisation et de prévention de la pauvreté des enfants, mais aussi un outil efficace d'accompagnement de la parentalité, d'insertion socioprofessionnelle et une manne d'emplois importante. Pourtant,

cette politique, construite par « couches superposées », à la croisée du social, de l'éducation et de la santé, souffre de nombreux obstacles pour pouvoir se développer et être rendue accessible à tous, plus particulièrement aux plus vulnérables. Du point de vue de la gouvernance,

cette politique n'est une compétence obligatoire pour aucune collectivité et sa gouvernance fragile est la source d'importantes disparités territoriales. Sur la question budgétaire, un effort important a été fourni dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion 2013-2017 entre la CNAF et l'État. Pourtant, les objectifs initialement fixés par cette Convention, n'ont pas été atteints. C'est aussi l'ensemble de la filière des métiers et des diplômes de la petite enfance qu'il est nécessaire de réformer pour plus de cohérence. Enfin, les gestionnaires de l'accueil des jeunes enfants se heurtent aujourd'hui à un *imbroglio* de normes, rendant nécessaire une clarification de l'encadrement des dispositifs. Il est donc aujourd'hui indispensable, pour promouvoir réellement la politique nationale d'accueil des jeunes enfants, d'ouvrir une concertation nationale, qui pourra conduire à une véritable loi d'encadrement de la politique d'accueil des jeunes enfants. ●

Union Sociale : La crise des migrants bat son plein, avec notamment un système national d'accueil des demandeurs d'asile dont les capacités sont largement en deçà du nombre de demandes. Comment corriger le tir ?

Agnès Buzyn : Tout d'abord, il faut bien noter que la gestion de la crise des migrants est interministérielle. Mes collègues du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice et du ministère de la Cohésion des territoires, traitent de la politique migratoire, de l'accès à l'asile et de l'hébergement. Pour ma part, en tant que ministre des Solidarités et de la Santé, je suis particulièrement attentive à deux axes de cette politique publique. D'abord, la question de l'accès à la santé des migrants, quel que soit leur statut administratif, est un vrai sujet. C'est une question d'humanité et de santé publique. Par ailleurs, la question de l'accès aux droits sociaux des migrants me touche particulièrement, car lorsqu'une personne obtient l'asile ou le statut de réfugié, il faut pouvoir l'accompagner vers l'intégration, avec notamment des cours de langue, une formation, un logement. Sur cette question, je suis attachée à une approche globale, qui est celle de l'ensemble du gouvernement et qui permette, tout en maîtrisant les flux migratoires, en particulier l'immigration irrégulière, de favoriser l'intégration des personnes qui ont vocation à rester sur notre territoire.

Union Sociale : Les objectifs de la loi du 11 février 2005 en matière de handicap sont encore loin d'être atteints, malgré la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée. Comment aller plus loin et donner toute leur place aux personnes en situation de handicap dans la Cité ?

Agnès Buzyn : En ce qui concerne mon champ d'action ministériel, je veillerai à améliorer la mise en œuvre de deux volets de la loi du 11 février 2005. Il est urgent et nécessaire de favoriser la scolarisation et l'intégration la plus précoce possible des enfants en situation de handicap, notamment à travers l'accès à la crèche, mais aussi avec un accueil individuel de qualité, ce qui nécessite de la formation. La question plus générale de l'accès à la santé, et donc aux soins, des personnes en situation de handicap tout au long de la vie, est aussi un objectif qui me tient à cœur et que j'ai porté au dernier Comité interministériel du handicap.



« Il est urgent et nécessaire de favoriser la scolarisation et l'intégration la plus précoce possible des enfants en situation de handicap. »

Engager totalement l'État dans le plan d'action pour le travail social

Dans un temps où les inégalités sociales se creusent, la reconnaissance et la valorisation du travail social sont essentielles. Elle doit permettre une participation effective des professionnels du travail social et des personnes qu'ils accompagnent. C'est toute une réflexion sur la formation des professionnels qui se pose, ces changements modifiant leurs pratiques. La personne, au cœur du travail social, doit être responsable et auteure de son propre parcours, de son projet de vie, dans un espace professionnel où la coopération constitue la base des échanges nécessaires à la réalisation de « l'aller vers » et du « travailler avec ». Cependant, le plan d'action pour le travail social, construit en ce sens, est à l'épreuve des mesures qui seront engagées sur le terrain. Il soulèvera les questions de la coordination, du financement, du volontarisme des pouvoirs publics, mais aussi des partenaires sociaux. Le calendrier de sa mise en œuvre, avec des mesures effectives, est un vrai défi. L'Unipss souhaite que le président de la République engage totalement l'État dans ce chantier.



- ▷ **Union Sociale : A une échéance assez proche, la France devrait compter un nombre de plus en plus important de personnes âgées, souvent dépendantes. Comment anticiper et relever ce défi ? Une contribution fiscale nouvelle est-elle à l'ordre du jour ?**

Agnès Buzyn : J'ai évidemment bien conscience de notre devoir d'apporter des réponses à l'évolution démographique qui s'annonce. Vous avez raison et les prévisions semblent assez claires : d'ici à 2040, la popu-

lation âgée de 75 ans et plus, augmentera rapidement et passera de 9 millions à 14,6 millions de personnes. Afin d'anticiper cette évolution, j'ai demandé au Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance maladie et au Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge, de réfléchir à deux sujets qui guideront nos réponses. Il est nécessaire avant tout d'avoir une offre d'accueil diversifiée, qui comprenne les Ehpad mais aussi les autres modes d'accueil, qui vise à décloisonner le secteur médico-social et le secteur sanitaire, pour apporter le meilleur accès aux soins possible aux personnes âgées. Il faut également créer les Ehpad de demain, plus adaptés aux envies et besoins de la population concernée. Pour répondre à votre question, il n'y a pas de contribution fiscale à l'ordre du jour.

Union Sociale : De la même manière, la question de la convergence des politiques d'autonomie (personne âgées, personnes en situation de handicap), fait-elle partie de vos objectifs à moyen terme ?

Agnès Buzyn : Je suis convaincue que ce sont les mêmes principes qui doivent nous guider dans notre action envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. À moyen terme, il faudra construire des réponses adaptées à la situation de chaque personne et respecter le libre-choix. J'attache une grande importance à raisonner selon la logique de parcours pour éviter le plus possible les ruptures.

Union Sociale : Comment voyez-vous la place des associations de solidarité aux côtés des pouvoirs publics, dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ?

Agnès Buzyn : D'abord, je dois dire que depuis mon arrivée au ministère et après de nombreuses visites de terrain, je suis impressionnée par le travail des associations, par l'engagement de leurs membres et leur place incontournable pour la préservation de la cohésion sociale de notre pays. Pour moi, il s'agit d'un secteur majeur, aussi bien dans le champ sanitaire que social ou médico-social. J'ai besoin du regard associatif pour être alertée, travailler en phase avec la réalité, mener des actions concrètes, qui répondent aux besoins de terrain et mettre en œuvre de nombreuses politiques publiques. L'économie sociale et solidaire a été très portée par le président de la République durant la campagne présidentielle. Ce secteur a été placé sous la responsabilité commune du ministre de la Transition écologique et

Une transition démographique sous-estimée



© Françoise Stjepovic

Le secteur associatif social et médico-social s'interroge aujourd'hui sur l'avenir du financement des réponses apportées à toutes les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Les acteurs associatifs sont pourtant prêts à évoluer. Ils ont toujours été le laboratoire de l'innovation et de l'expérimentation pour des réponses adaptées, diversifiées et de qualité. Pour autant, ce mouvement de transformation de l'offre, qui s'amplifiera et se déploiera encore lors de cette mandature, nécessitera un accompagnement renforcé et financé des acteurs territoriaux et l'impulsion d'une réflexion politique concertée suivie d'effets, sur l'avenir du financement solidaire de l'aide sociale. Les contraintes croissantes des départements pèsent considérablement sur l'évolution des dépenses de ce secteur, tout en impactant l'augmentation du reste à charge. La société n'a pas suffisamment anticipé la transition démographique et sera bien en peine, en l'état actuel des choses, d'assumer cette évolution fulgurante des besoins d'accompagnement à l'autonomie des personnes.



« J'ai besoin du regard associatif pour être alertée, travailler en phase avec la réalité, mener des actions concrètes, qui répondent aux besoins de terrain et mettre en œuvre de nombreuses politiques publiques. »

de mon ministère. Nous le porterons conjointement. Je compte également beaucoup sur Christophe Itier, nouveau Haut-Commissaire à l'Économie sociale et solidaire, en qui j'ai une grande confiance et avec qui je travaillerai étroitement. Le remplacement du crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS) par un allègement de charges prévu par le gouvernement offre un gain très significatif au secteur associatif, ce qui démontre la volonté de soutien des pouvoirs publics à son égard.

Union Sociale : Les associations souffrent dans bien des domaines d'un manque de financement pour faire face à une demande sociale de plus en plus massive et complexe. Comment faire en sorte que leur rôle soit mieux reconnu ?

Agnès Buzyn : Je soutiendrai le secteur associatif et je souhaite que nous puissions ensemble définir les conditions de son évolution : en définissant des modes de tarification plus justes et adaptés aux services rendus, en généralisant les conventions d'objectifs et de moyens qui permettent de sécuriser les financements, tout en vérifiant les conditions d'efficacité des structures, et en favorisant une meilleure couverture des besoins là où c'est nécessaire.

Union Sociale : L'Uniopss célèbre cette année ses 70 ans. Quel est pour vous la portée de cet anniversaire ?

Agnès Buzyn : Cet anniversaire prouve la vitalité et la pérennité du secteur associatif. Cela justifie la nécessité de co-construire avec vous car vous avez une vision

historique des pratiques et des politiques sociales. Une organisation comme l'Uniopss qui rassemble des acteurs très divers, permet au monde associatif de proposer une vraie vision stratégique qui peut grandement aider les politiques publiques. ●

Propos recueillis par Antoine Janbon

Les associations de solidarité dans le flou

Les associations de solidarité, de par leur grande transversalité, vont dépendre aujourd'hui dans le nouveau gouvernement de 5 ministères différents. Formant le gros des troupes de l'ESS, elles dépendront aussi du Haut-Commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale. La question se pose bien évidemment de la forme que va prendre la co-construction avec ces différents ministères et de leur capacité à appréhender les associations de solidarité de façon interministérielle et transversale. À ce flou institutionnel, s'ajoute la question de la méthode. Les premières annonces gouvernementales, posées comme actées et sans concertation préalable avec les acteurs de terrain qui mettent en œuvre les politiques sociales, ont grandement questionné notre Union (notamment sur les contrats aidés et les APL). Dans un temps où l'État, via notamment la Charte des engagements réciproques, avait conforté les associations dans leur rôle de partenaire de la construction des politiques publiques, celles-ci se voient contraintes de se positionner d'emblée en opposition ou en réaction face à des mesures qui ne semblent pas répondre aux enjeux sociaux que notre pays traverse. ●